



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 041-200040772-20230213-2023DELIB005BIS-DE



**Direction départementale des territoires
Service urbanisme et aménagement**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
AGRIQUES ET FORESTIERS DE LOIR-ET-CHER
du 10 octobre 2022**

**AVIS SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS POUR PERMETTRE LA
RÉALISATION D'UN PROJET INDUSTRIEL SUR LA COMMUNE DE MOREE**

Vu la demande d'examen de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois pour permettre la réalisation d'un projet industriel sur la commune de Morée, transmise par courrier à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de Loir-et-Cher en date du 6 juillet 2022 ;

Vu les éléments portés à la connaissance des membres de la commission concernant le projet de création d'un bâtiment industriel d'une emprise de 10 024 m² dont le permis de construire a été autorisé le 28 décembre 2020, au vu du règlement du POS de la commune de Morée ;

Vu les éléments portés à la connaissance des membres de la commission sur la nécessité de modifier le zonage d'une zone A du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois, en zone Uy, afin de permettre le développement d'une entreprise industrielle ;

Considérant que la zone Uy d'une emprise de 78 525 m² est proportionné au besoin en vue de la réalisation d'un bâtiment industriel ;

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, réunie le 10 octobre 2022, sous la présidence de monsieur Patrice François, Directeur départemental des territoires adjoint a émis un **avis favorable** sur la modification du zonage de A en Uy du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois, pour permettre la réalisation d'un projet industriel, sur la commune de Morée

Blois, le 11 octobre 2022

Le Président de séance,


Patrice FRANÇOIS